

GLORY



**CONTRAT-CADRE UBIQULAR™
CONDITIONS DES SERVICES CLOUD**

CONDITIONS DES SERVICES CLOUD UBIQULAR v2.0

1. INTERPRÉTATION

1.1. Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions des Services Cloud :

« **Politique d'usage acceptable** » désigne les exigences de la Clause 3.4 des présentes Conditions des Services Cloud et les conditions d'utilisation des Services Cloud devant être acceptées et convenues par chaque Utilisateur autorisé via le Portail.

« **Abonnements supplémentaires** » revêt la signification qui lui est attribuée à la Clause 4.1 des présentes Conditions des Services Cloud.

« **Utilisateurs autorisés** » désigne, lorsque le Client a souscrit aux services pour des Utilisateurs autorisés, les employés, agents et contractants indépendants désignés qui sont autorisés par le Client à accéder aux et utiliser les Services Cloud via le Portail ainsi que la Documentation jusqu'à un nombre maximum d'utilisateurs ainsi qu'il est stipulé à l'Annexe et les abonnements d'utilisateurs supplémentaires pouvant être achetés conformément à la Clause 3 et chacun sera un « Utilisateur autorisé ».

« **Disponibilité** » désigne, pour chaque Période de l'ANS applicable, le temps durant lequel les Services Cloud sont effectivement disponibles pendant chaque Période de l'ANS calculé en divisant la différence entre le nombre total de minutes au cours du trimestre applicable et toutes minutes de Temps d'arrêt imprévu par le nombre total de minutes au cours du trimestre applicable, et en multipliant le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage.

« **Fréquence de facturation** » désigne la fréquence de paiement des Frais pour les Services Cloud (par ex. tous les mois, tous les trimestres, tous les ans) ainsi qu'il est indiqué à l'Annexe UBIQULAR.

« **Période de facturation** » désigne (a) la Première Période de facturation et (b) chaque période ultérieure débutant le jour suivant immédiatement la fin de la Période de facturation précédente jusqu'au dernier jour du mois compris qui tombe à la fin de la période couverte par la Fréquence de facturation applicable.

« **Données du Client** » désigne les données saisies par le Client, les Utilisateurs autorisés, ou le Fournisseur pour le compte du Client dans le but d'utiliser les Services Cloud ou de faciliter l'utilisation par le Client des Services Cloud autres que des Données de Tiers.

« **Accord de traitement des données** » désigne l'accord de traitement des données tel qu'à jour sur le site Internet à la Date d'entrée en vigueur.

« **Législation relative à la protection des données** » désigne (i) le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et sur le libre mouvement des données (« RGPD »); (ii) l'ensemble des lois ou réglementations pertinentes des États membres de l'Union européenne complétant le RGPD ; et (iii) toute autre loi ou réglementation relative à la confidentialité des données ou à la protection des données qui s'applique au Traitement de Données à caractère personnel en vertu du présent Contrat.

« **Documentation** » désigne (a) les documents qui présentent une description des Services Cloud (y compris les fonctionnalités de réseau et de sécurité) et les instructions utilisateur pour les Services Cloud telles que communiquées par le Fournisseur au Client de temps à autre et (b) toute autre documentation pouvant être fournie par le Fournisseur au Client de temps à autre, identifiée par le terme « Documentation » aux fins des présentes Conditions des Services Cloud.

« **DTP** » désigne les produits de bureau Glory dont l'utilisation est compatible avec les Services Cloud.

« **Défaut** » désigne un défaut d'exécution ou une défaillance des Services Cloud qui les empêche de fonctionner normalement.

« **Première Période de facturation** » désigne la durée de la Fréquence de facturation qui s'étend de la date (comprise) à laquelle le premier Appareil autorisé est connecté aux Services Cloud au dernier jour (compris) du mois qui tombe à la fin de la période couverte par la Fréquence de facturation applicable.

« **Première Année** » désigne, eu égard à chaque Service Cloud, la période de 12 mois civils à compter de la Date de commencement.

« **Portail** » désigne un portail Web, dont l'adresse sera notifiée par le Fournisseur au Client, via lequel les Utilisateurs autorisés peuvent consulter et accéder à des données de veille économique concernant les Appareils autorisés et peuvent exécuter une Gestion à Distance des Appareils en lien avec les Appareils autorisés.

« **Gestion à Distance des Appareils** » désigne, eu égard aux Appareils autorisés, les Services d'Assistance technique pouvant être exécutés à distance lorsque le Client a souscrit aux Services Cloud requis.

« **Période de Renouvellement** » revêt la signification qui lui est attribuée à la Clause 14.1.

« **Demande de service** » désigne une demande d'assistance enregistrée par Assistance Niveau 1 avec Assistance Niveau 2.

« **Fenêtre de Maintenance programmée** » désigne les périodes où le Fournisseur peut exécuter une maintenance de routine et une mise à jour des Services Cloud pendant lesquelles les Services Cloud ne pourront pas être utilisés par le Client.

« **Période de l'ANS** » désigne la période applicable pendant laquelle l'ANS Temps de disponibilité est mesuré eu égard aux Services Cloud (par ex. tous les mois, tous les trimestres ou tous les ans), ainsi qu'il est spécifié dans la Documentation.

« **Abonnement** » désigne, eu égard aux Services Cloud, chaque abonnement pour un Appareil autorisé et un Utilisateur autorisé pour se connecter et accéder auxdits Services Cloud.

« **Date de Connexion de l'Abonnement** » revêt la signification qui lui est attribuée à la Clause 14.1.

« **Durée de l'Abonnement** » revêt la signification qui lui est attribuée à la Clause 14.1 (étant la Durée de l'Abonnement initial ainsi que toute Période de Renouvellement ultérieure).

« **Services d'assistance technique** » désigne les services d'assistance technique en lien avec les Services Cloud, y compris tout Défaut concernant les Services Cloud fournis conformément aux Conditions des Services mais, pour éviter toute confusion, ne fait pas référence à la maintenance de tout Appareil autorisé ni à l'exécution de toute Gestion à Distance des Appareils sauf lorsque la correction de tout Défaut peut être assurée via une Gestion à Distance des Appareils.

« **Territoire** » désigne le pays dans lequel la société du Fournisseur signant le présent Contrat est constituée.

« **Données de Tiers** » désigne l'ensemble des logiciels, données, texte, images, audio, vidéos, photos et autres contenus et matériels, sous quelque format que ce soit, qui sont obtenus auprès ou dérivés de sources tierces en dehors du Fournisseur auxquels le Client peut accéder au moyen des Services Cloud, dans le cadre de ces derniers ou conjointement avec l'utilisation par le Client de ces derniers. Les Données de Tiers comprennent les matériels obtenus auprès de tiers auxquels il est accédé ou qui sont obtenus au moyen de l'utilisation par le Client des Services Cloud.

« **Temps d'arrêt imprévu** » désigne tout laps de temps pendant lequel les Services Cloud ne sont pas disponibles, mais ne comprend aucun laps de temps pendant lequel les Services Cloud ou toute composante des Services Cloud ne sont/n'est pas disponible(s) en raison d'un temps d'arrêt :

- (a) au cours de toute Fenêtre de Maintenance programmée ;
- (b) résultant de l'exécution d'une maintenance par le fournisseur de plateforme du Fournisseur (y compris coupures de maintenance d'urgence), pour laquelle le Fournisseur s'efforcera de donner au Client un préavis raisonnable compte tenu des circonstances ;

- (c) demandé ou instauré par le Client à des fins de maintenance, d'activation de configurations, de sauvegardes ou autres fins exigeant que les Services Cloud soient temporairement mis hors service ;
- (d) résultant d'un(e) interruption, suspension ou arrêt des Services Cloud en cas de menace significative pour le Fournisseur (ou lorsque le Fournisseur suspecte raisonnablement une menace significative) (i) pour la sécurité et/ou l'intégrité (a) des Services Cloud, (b) l'infrastructure d'exploitation sur laquelle les Services Cloud sont hébergés, (c) le centre de données concerné depuis lequel les Services Cloud sont hébergés ou (d) les Données du Client, (ii) de violation de la sécurité et/ou des données ou (iii) d'attaque malveillante y compris, sans limitation, attaques par déni de service.
- (e) dû à tout événement de Force majeure ;
- (f) occasionné par des défaillances ou fluctuations des équipements ou lignes électriques, de connectivité, de réseau ou de télécommunications ou des défaillances d'Internet dues à la conduite du Client ou à des circonstances indépendantes de la volonté du Fournisseur ;
- (g) occasionné par le Client, la conduite du Client, les équipements du Client, les utilisateurs ou représentants du Client, la négligence du Client ou une violation par le Client de ses obligations contractuelles.

« **ANS Temps de disponibilité** » désigne, eu égard aux Services Cloud, le temps exprimé en pourcentage de la Période de l'ANS applicable pendant lequel le Fournisseur s'efforce de rendre les Services Cloud disponibles pour une utilisation par le Client ainsi qu'il est stipulé dans la Documentation.

« **Virus** » désigne toute chose ou tout dispositif (y compris tout logiciel, code, fichier ou programme) qui peut : empêcher, altérer ou affecter de manière négative le fonctionnement de tout logiciel, matériel ou réseau informatique, tout service, équipement ou réseau de télécommunications ou tout autre service ou dispositif ; empêcher, altérer ou affecter de manière négative l'accès ou le fonctionnement de tout programme ou de toute donnée, y compris la fiabilité de tout programme ou de toute donnée (que ce soit par réorganisation, altération ou effacement du programme ou des données en tout ou en partie ou par tout autre moyen) ; ou affecter négativement l'expérience de l'utilisateur, y compris les vers, chevaux de Troie, virus et autres choses ou dispositifs similaires.

« **Année** » désigne a) la Première Année et/ou b) toute période ultérieure de 12 mois pendant la Durée de l'abonnement à partir de l'expiration de la Première Année ou de toute date anniversaire ultérieure de celle-ci.

2. APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS DES SERVICES CLOUD

- 2.1 Les présentes Conditions des Services Cloud complètent et sont régies par les Conditions générales (sauf en cas d'incohérence ou de contradiction, devant être résolue conformément aux conditions énoncées à la Clause 2 (*Interprétation*) des Conditions générales) et s'appliquent à l'abonnement et à la fourniture des Services Cloud stipulés comme étant applicables à l'Annexe UBIQULAR applicable. Pour éviter toute confusion, les présentes Conditions des Services Cloud ne s'appliquent pas aux Produits et Services autres que les Services Cloud. Les Conditions du produit applicables à chacun des Produits et services s'appliquent aux autres Produits et Services commandés par le Client en vertu de l'Annexe UBIQULAR applicable.

3. ABONNEMENTS

- 3.1 Pour accéder aux Services Cloud, le Client doit au minimum souscrire un abonnement pour les Appareils autorisés ; le Client peut toutefois, à son gré, également choisir de souscrire un abonnement pour un accès par les Utilisateurs autorisés.
- 3.2 Sous réserve de l'achat par le Client d'Abonnements conformément à la présente Clause 3, à la Clause 4 et à la Clause 12 des présentes Conditions des Services Cloud, des restrictions précisées à la présente Clause 3 et des autres conditions générales applicables du Contrat, le Fournisseur accorde par les présentes au Client le droit non exclusif et non cessible (à l'exception du droit d'octroi de sous-licences) d'autoriser :
- 3.2.1 les Appareils autorisés à se connecter aux Services Cloud auxquels le Client s'est abonné ; et

- 3.2.2 les Utilisateurs autorisés à accéder aux et utiliser les Services Cloud qu'ils sont autorisés à utiliser et la Documentation associée,

pendant la Durée de l'abonnement et exclusivement pour les activités de traitement de liquidités internes du Client.

- 3.3 Concernant les Abonnements, selon le cas, le Client prend les engagements suivants :

- 3.3.1 le nombre maximum d'Appareils autorisés accédant aux et utilisant les Services Cloud ne dépassera à aucun moment le nombre d'Abonnements pour Appareils autorisés qu'il a souscrits de temps à autre ;

- 3.3.2 lorsque le Client souscrit un abonnement pour des Appareils autorisés qui sont identifiés comme des Appareils DTP, le nombre d'Abonnements pour des produits de bureau doit correspondre au nombre d'Appareils autorisés DTP et, pour éviter toute confusion, d'autres produits ne peuvent pas utiliser un Abonnement pour un Appareil DTP ;

- 3.3.3 le nombre d'Utilisateurs autorisés accédant aux et utilisant les Services Cloud et la Documentation applicable ne dépassera à aucun moment le nombre d'Utilisateurs autorisés qu'il a acheté pour les Services Cloud applicables de temps à autre, le cas échéant ;

- 3.3.4 il ne permettra ou ne subira pas l'utilisation d'un Abonnement par plusieurs Appareils autorisés ou plusieurs Utilisateurs autorisés, selon le cas, à moins qu'il n'ait été réaffecté dans son intégralité à un autre Appareil autorisé ou Utilisateur autorisé, selon le cas, auquel cas l'Appareil autorisé antérieur ou l'Utilisateur autorisé antérieur n'aura plus le droit d'accéder aux ou d'utiliser les Services Cloud et/ou la Documentation applicable ;

- 3.3.5 chaque Utilisateur autorisé conservera un mot de passe sécurisé pour utiliser les Services Cloud et la Documentation applicable, ledit mot de passe sera modifié régulièrement conformément aux principes généralement acceptés de bonnes pratiques de sécurité et conformément aux politiques de sécurité et informatiques du Client et chaque Utilisateur autorisé tiendra son mot de passe confidentiel ;

- 3.3.6 si disponible, chaque Utilisateur autorisé sera tenu d'utiliser une authentification à deux facteurs pour accéder aux Services Cloud au moyen de la technologie d'authentification à deux facteurs approuvée du Fournisseur et le Client reconnaît et convient qu'aucun accès ne sera octroyé à un quelconque Utilisateur autorisé sans authentification exécutée avec succès ;

- 3.3.7 il conservera une liste écrite et à jour des Utilisateurs autorisés actuels, le cas échéant, et remettra ladite liste au Fournisseur dans les 5 Jours ouvrables suivant la demande écrite du Fournisseur à cet effet à tout moment ; et

- 3.3.8 le cas échéant, il gèrera et contrôlera les droits et permissions d'accès pour chaque Utilisateur autorisé et le Client reconnaît et convient d'être seul responsable d'octroyer lesdits droits et permissions et de s'assurer que lesdits droits et permissions correspondent au niveau d'accès à l'instance des Services Cloud du Client prévue par le Client.

- 3.4 Le Client s'engage à ne pas et ne permettra à aucun Utilisateur autorisé d'accéder à, de stocker, de distribuer ou de transmettre un quelconque Virus, ou un quelconque matériel pendant son utilisation des Services Cloud qui :

- 3.4.1 est illégal, préjudiciable, menaçant, diffamatoire, obscène, délictueux, importun ou offensant sur le plan racial ou ethnique ;

- 3.4.2 facilite une activité illégale ;

- 3.4.3 représente des images sexuellement explicites ;

- 3.4.4 encourage une violence illégitime ;

3.4.5 est discriminatoire en se fondant sur la race, le sexe, la couleur, les croyances religieuses, l'orientation sexuelle, le handicap ; ou

3.4.6 est autrement illégal ou porte atteinte ou préjudice à toute personne ou tout bien ;

et le Fournisseur se réserve le droit, sans responsabilité ni préjudice de ses autres droits envers le Client, de désactiver l'accès du Client à tout matériel qui enfreint les dispositions de la présente clause.

3.5 Le Client s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour empêcher tout(e) accès ou utilisation non autorisé(e) des Services Cloud et/ou de la Documentation applicable et, en cas de tout(e) dit(e) accès ou utilisation non autorisé(e), à notifier le Fournisseur dans les meilleurs délais.

3.6 Les droits accordés en vertu de la présente Clause 3 ne sont accordés qu'au Client lui-même et ne seront pas considérés accordés à une filiale ou une holding du Client.

4 ABONNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

4.1 Sous réserve de la Clause 4.2 et de la Clause 4.3, le Client peut, de temps à autre pendant la Durée de l'abonnement, souscrire des Abonnements supplémentaires au-delà du nombre énoncé à l'Annexe (« **Abonnements supplémentaires** ») et le Fournisseur octroiera un accès aux Services Cloud et à la Documentation applicable auxdits Appareils autorisés et/ou Utilisateurs autorisés supplémentaires, selon le cas, conformément aux dispositions du présent Contrat.

4.2 Si le Client souhaite souscrire des Abonnements supplémentaires, le Client notifiera le Fournisseur par écrit. Le Fournisseur évaluera ladite demande d'Abonnements supplémentaires et répondra au Client par une acceptation ou un rejet de la demande. Lorsque le Fournisseur accepte la demande, le Fournisseur activera les Abonnements supplémentaires dans les dix (10) jours suivant son acceptation de la demande du Client.

4.3 Si le Fournisseur accepte la demande du Client de souscrire des Abonnements supplémentaires, chaque Abonnement supplémentaire sera activé à compter de la date à laquelle l'Appareil autorisé pertinent est connecté aux Services Cloud ou à laquelle l'accès est octroyé à l'Utilisateur autorisé, selon le cas, et l'ensemble des frais seront facturés conformément à la Clause 12 (*Frais*) des présentes Conditions des Services Cloud.

4.4 Le Fournisseur et le Client conviennent que la délivrance de tout Abonnement supplémentaire doit être documentée entre les parties par écrit et signée par les Représentants habilités des parties et que lesdits Abonnements supplémentaires seront régis par les conditions du présent Contrat.

5 EXÉCUTION DES SERVICES CLOUD

5.1 Le Fournisseur, pendant la Durée de l'abonnement, fournira les Services Cloud et mettra la Documentation applicable à la disposition du Client selon et sous réserve des conditions du présent Contrat.

5.2 Les Services Cloud seront hébergés depuis des centres de données conservés par le Fournisseur dans la région géographique stipulée à l'Annexe et les Données du Client y résideront. Pendant la Durée de l'abonnement, le Fournisseur sera habilité à migrer les Services Cloud d'un centre de données à un autre à condition que les Services Cloud continuent d'être hébergés depuis un centre de données au sein de la même région géographique et que les Données du Client continuent d'y résider.

5.3 Le Fournisseur déploiera des efforts commercialement raisonnables pour mettre les Services Cloud à la disposition du Client conformément à l'ANS Temps de disponibilité. L'ANS Temps de disponibilité sera considéré avoir été satisfait si la Disponibilité est égale ou supérieure à l'ANS Temps de disponibilité.

6 DONNÉES DU CLIENT

6.1 Le Client (ou ses concédants de licence) détiendra (détiendront) l'ensemble des droits, titres de propriété et intérêts dans et afférents à l'ensemble des Données du Client et sera (seront) seul(s) responsable(s) de la légalité, la fiabilité, l'intégrité, l'exactitude et la qualité de l'ensemble desdites Données du Client.

- 6.2 Le Client peut avoir accès à des Données de Tiers en utilisant les Services Cloud. Sauf accord contraire par écrit entre les parties, l'ensemble des droits de propriété et de Propriété intellectuelle dans et afférents à des Données de Tiers et à l'utilisation dudit contenu sont régis par des conditions tierces distinctes entre le Client et le tiers.
- 6.3 Dans la mesure où les Données du Client comprennent des Données à caractère personnel (ainsi que ledit terme est défini en vertu de la Législation relative à la protection des données), le Fournisseur se conformera aux conditions de l'Accord de traitement des données. Le Fournisseur se réserve le droit d'apporter des modifications à l'Accord de traitement des données en signifiant une notification par écrit au Client à condition que lesdites modifications ne réduisent pas substantiellement le niveau de performance, la fonctionnalité, la sécurité ou la disponibilité des Services Cloud pendant la Durée de l'abonnement.

7 SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- 7.1 En contrepartie de la réception des Frais des Services Cloud redevables par le Client et sous réserve de la conformité aux conditions du présent Contrat, le Fournisseur assurera la maintenance des Services Cloud et fournira au Client les Services d'Assistance technique.

8 RESTRICTIONS

- 8.1 Sauf disposition expresse contraire dans le présent Contrat ou dans la mesure autorisée par la législation locale qui est incapable d'exclusion par convention entre les parties et sauf dans la mesure expressément autorisée en vertu du présent Contrat, le Client accepte les restrictions suivantes applicables aux Services Cloud. Le Client s'engage à ne pas :
- 8.1.1 utiliser, copier, modifier ou transférer le droit d'utilisation et à ne pas autoriser l'utilisation, la copie ou la modification des Services Cloud ou de la Documentation ou de toute copie de ceux-ci, sauf autorisation expresse dans le présent Contrat ou dans tout autre accord écrit conclu avec le Fournisseur ; ou
 - 8.1.2 désassembler, décompiler, rétroconcevoir ou créer des œuvres dérivées basées sur l'ensemble ou une partie des Services Cloud ou de la Documentation, ni tenter de le faire, sauf si la loi l'exige à des fins d'interopérabilité ; ou
 - 8.1.3 utiliser les Services Cloud ou la Documentation pour fournir des services à des tiers.
- 8.2 Le Client s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour empêcher tout(e) accès ou utilisation non autorisé(e) des Services Cloud et/ou de la Documentation et, en cas de tout(e) dit(e) accès ou utilisation non autorisé(e), à notifier le Fournisseur dans les meilleurs délais.
- 8.3 Les droits accordés au Client en vertu du présent Contrat ne sont accordés qu'au Client lui-même et ne seront pas considérés ou réputés accordés à une filiale ou une holding du Client.
- 8.4 Le Client convient qu'il ne possède aucun droit sur le code source des Services Cloud.

9 OBLIGATIONS DU CLIENT

- 9.1 Outre les obligations énoncées dans les Conditions générales, le Client sera, dans la mesure permise par la loi et sauf stipulation expresse contraire dans le présent Contrat, seul responsable de ce qui suit :
- 9.1.1 fournir, préserver et sécuriser ses connexions de réseau et liaisons de télécommunications entre ses systèmes et Internet ; et
 - 9.1.2 l'ensemble des problèmes, états, retards, défaillances de livraison et l'ensemble des autres préjudices ou dommages découlant des connexions de réseau ou liaisons de communications du Client ou se rapportant à ces dernières ou causés par Internet.

10 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 10.1 Les Parties conviennent que tous les Droits de Propriété intellectuelle dans les Services Cloud et toute Documentation appartiennent au Fournisseur, que les droits dans les Services Cloud sont concédés sous licence (non vendus) au Client, et que le Client n'a aucun droit dans les Services Cloud ou la Documentation autre que le droit de les utiliser conformément aux conditions du présent Contrat. Le Client reconnaît qu'il n'a aucun droit d'accès aux Services Cloud sous forme de code source ou sous forme de codage déverrouillé ou avec des commentaires.

11 GARANTIE

- 11.1 Le Fournisseur garantit que pendant la Durée de l'abonnement, le Fournisseur fournira les Services Cloud en faisant preuve d'une diligence et de compétences commercialement raisonnables à tous égards importants ainsi qu'il est décrit dans la Documentation applicable.
- 11.2 Si les Services Cloud fournis par le Fournisseur ne sont pas exécutés comme garanti, le Client doit dans les plus brefs délais signifier au Fournisseur une notification par écrit qui décrit la défaillance des Services Cloud (y compris, selon le cas, la référence de la Demande de Services en vertu de laquelle le Client a notifié au Fournisseur la défaillance des Services Cloud).
- 11.3 En cas de violation de la garantie soumise en vertu de la présente Clause 11, la responsabilité totale du Fournisseur se limitera à la correction des Services Cloud défectueux ayant occasionné la violation de la garantie, ou, si le Fournisseur ne peut pas corriger de manière substantielle la défaillance d'une manière commercialement raisonnable, le Client peut mettre fin aux Services Cloud défectueux, et le Fournisseur remboursera au Client les frais pour les services résiliés que le Client a prépayés au Fournisseur pour la période suivant la date d'entrée en vigueur de la résiliation.
- 11.4 Le Fournisseur décline toute responsabilité quant à tout problème lié aux performances, au fonctionnement ou à la sécurité des Services Cloud découlant des Données du Client ou de Données de Tiers ou de services fournis par des tiers autres que des tiers autorisés par le Fournisseur par écrit.
- 11.5 DANS LA MESURE LÉGALEMENT AUTORISÉE, LES RECOURS APPLICABLES EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE FOURNIE DANS CETTE CLAUSE 11 SONT EXCLUSIFS ET, SAUF INDICATION CONTRAIRE CI-DESSUS ET DANS LA MESURE LÉGALEMENT AUTORISÉE, LE FOURNISSEUR REJETTE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. IL N'Y A AUCUNE GARANTIE DU FOURNISSEUR OU DE TOUTE AUTRE PARTIE OU PERSONNE QUE LES FONCTIONS CONTENUES DANS LES SERVICES CLOUD RÉPONDENT AUX EXIGENCES DU CLIENT OU QUE LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES CLOUD SERA ININTERROMPU OU SANS ERREUR.
- 11.6 Le Client assume toute la responsabilité de la sélection des Services Cloud pour atteindre les résultats souhaités, ainsi que de l'utilisation et des résultats obtenus grâce aux Services Cloud.

12 FRAIS

- 12.1 En contrepartie des droits octroyés eu égard aux Services Cloud et à la fourniture des Services Cloud par le Fournisseur en vertu du présent Contrat, le Client accepte de payer au Fournisseur l'ensemble des frais applicables pour les Abonnements du Client aux Services Cloud pour la Durée de l'abonnement.
- 12.2 Lorsqu'un Abonnement pour des Appareils autorisés est connecté ou un accès est octroyé à un Abonnement pour des Utilisateurs autorisés au cours d'une Période de facturation, les Frais pour ledit Abonnement seront facturés à compter de la date à laquelle les Appareils autorisés sont connectés ou l'accès aux Services Cloud est octroyé aux Utilisateurs autorisés pour le restant de la Période de facturation applicable et seront par la suite facturés pour chaque Période de facturation ultérieure pendant le restant de la Durée de l'abonnement.
- 12.3 Les Frais pour les Services Cloud seront facturés et sont redevables à l'avance pour chaque Période de facturation pendant la Durée de l'abonnement.
- 12.4 Les Frais liés aux Services Cloud doivent être fixés pour la Première année selon le montant indiqué à l'Annexe UBIQULAR. Au cours de la deuxième Année et des Années suivantes, le Fournisseur peut majorer les frais pour les Services Cloud à condition que toute dite majoration soit plafonnée au plus

élevé des montants suivants : a) 3 % ou b) le pourcentage d'augmentation du Tarif pendant l'Année précédente, sauf accord contraire par écrit entre les parties.

13 ANALYSE DE DONNÉES

13.1 Le Fournisseur peut (i) compiler des Informations statistiques et autres Informations concernant les performances, le fonctionnement et l'utilisation des Services Cloud, et (ii) utiliser et publier des données à partir des Services Cloud sous une forme agrégée y compris, sans limitation, pour établir des analyses, rapports, tendances statistiques et autres Informations analytiques (les paragraphes (i) et (ii) sont collectivement désignés « **Analyses** »). Le Fournisseur peut rendre les Analyses accessibles au public ; les Analyses n'incorporeront toutefois pas de Données du Client, de Données à caractère personnel ni d'Informations confidentielles sous une forme pouvant servir à identifier le Client ou toute personne physique. Le Fournisseur conserve l'ensemble des Droits de Propriété intellectuelle dans les Analyses.

14 DURÉE ET RÉSILIATION

14.1 Chaque Abonnement pour les Services Cloud, sauf résiliation anticipée, débutera à la date à laquelle l'Appareil autorisé applicable est connecté aux Services Cloud ou l'accès aux Services Cloud est octroyé à l'Utilisateur autorisé applicable (la « **Date de connexion de l'abonnement** ») et se poursuivra jusqu'à la fin de la Durée de l'abonnement initial, puis les Services Cloud seront automatiquement renouvelés pour des périodes successives de 12 mois (chacune une « **Période de renouvellement** ») sauf si :

14.1.1 l'une ou l'autre partie notifie à l'autre partie, par écrit, la résiliation au moins 60 jours avant la fin de la Durée de l'abonnement initial ou de toute Période de renouvellement, auquel cas ce Contrat prendra fin à l'expiration de la Durée de l'abonnement initial ou de la Période de renouvellement applicable ;

14.1.2 ils sont autrement résiliés conformément aux dispositions du présent Contrat,

et la Durée de l'abonnement initial ainsi que toute Période de renouvellement ultérieure constitueront la « **Durée de l'abonnement** ».

14.2 En cas d'expiration ou de résiliation du présent Contrat, pour quelque motif que ce soit :

14.2.1 tout Abonnement aux Services Cloud en vertu du présent Contrat sera résilié sur-le-champ ;

14.2.2 le Client cessera d'utiliser les Services Cloud ;

14.2.3 le Fournisseur désactivera l'accès et la connexion aux Services Cloud afin qu'aucune communication ne soit reçue depuis les Appareils autorisés et qu'aucun Utilisateur autorisé ne puisse se connecter au Portail ;

14.2.4 le Fournisseur supprimera, détruira, éliminera ou rendra autrement inaccessibles l'ensemble des Données du Client en sa possession conformément à la Législation applicable relative à la protection des données et aux conditions du présent Contrat ;

14.2.5 le Fournisseur peut exiger que le Client retourne au Fournisseur gratuitement l'ensemble des matériels se rapportant aux Services Cloud, à condition, toutefois, que le Client soit autorisé à conserver une copie de l'ensemble des matériels sous réserve des dispositions de confidentialité du présent Contrat ;

14.2.6 chacune des parties doit restituer à l'autre ou, sur demande, détruire tous les éléments de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les informations confidentielles qui pourraient être en sa possession ou sous son contrôle à la date de la résiliation, ainsi que toutes les copies, et si la destruction a été demandée par l'autre partie, certifier que cette destruction a eu lieu.

15 **AUDIT** – Le Client reconnaît et convient que le Fournisseur a la possibilité de surveiller à distance et surveillera à distance l'utilisation par le Client des Services Cloud pour s'assurer que l'utilisation par le Client

est conforme aux Abonnements du Client. Outre la surveillance à distance, le Fournisseur peut, pas plus d'une fois par an et à ses propres frais, effectuer un audit de l'utilisation des Services Cloud par le Client. Cet audit devra être effectué pendant les heures d'ouverture normales, dans les locaux du Client, et ne devra pas interférer de manière excessive avec les activités du Client. Si un certificat d'audit révèle une non-conformité aux conditions du présent Contrat, le Client sera tenu de remédier à la non-conformité et le Client sera facturé et devra payer lesdits frais sous-payés aux tarifs en vigueur du Fournisseur pour le nombre requis de licences afin de se remettre en conformité.